



ÊTRE BIEN
CONSEILLÉ
ET ACCOMPAGNÉ



ÊTRE BIEN
INFORMÉ

ÊTRE BIEN
REPRÉSENTÉ

Le Guide de votre Retraite

Que faut-il savoir ? Que faut-il faire ?

Vos Interlocuteurs Retraite CFTC



Laurent LASEN



Anne MILLON



François SOENEN

Agissons Ensemble

Vos représentants CFTC
Sylvie RESTANI
François SOENEN

Jean NICKMILDER
Ludovic LAMBERT



Sommaire

1 A quel âge je peux partir en Retraite ?

2 Quel sera le montant de ma pension de retraite ?

Retraite de Base

Retraite Complémentaire (AGIRC-ARRCO)

Retraite Supplémentaire (PERE, PERCO,...)

Majoration Enfants



Net vs Brut

3 Comment la date de départ influe sur la pension de retraite ?

Je pars plus tôt

Rachat de trimestres

Diminution de ma pension de retraite (décote)

Je pars plus tard (surcote)

4 Quelles sont les démarches à effectuer ?

5 Comment partir en Retraite Progressive ?

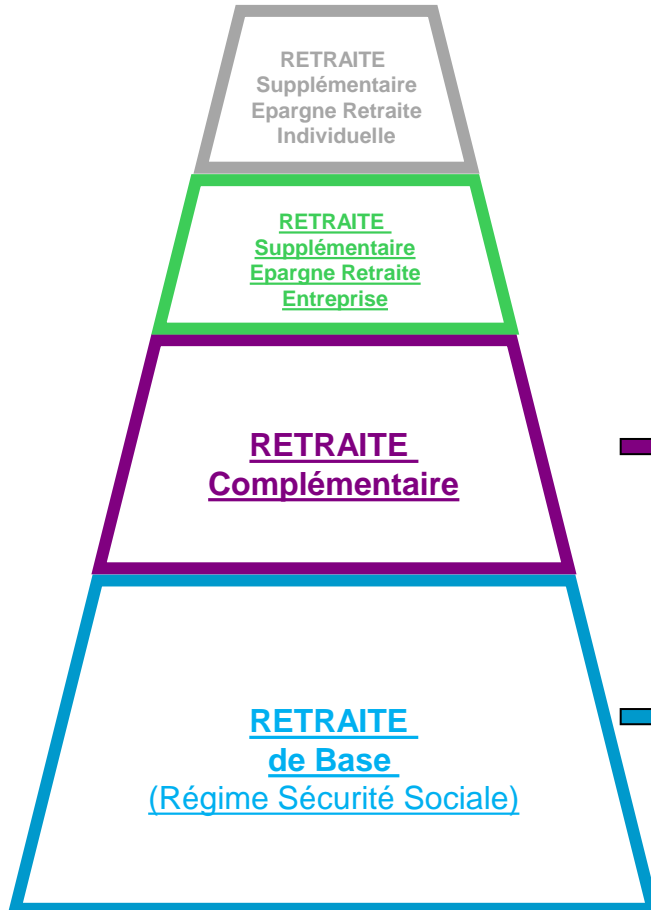
6 Annexes : Informations détaillées dont Pension de Réversion

ÊTRE BIEN CONSEILLÉ ET ACCOMPAGNÉ



Quel sera le montant de ma pension de Retraite ?

MA PENSION de RETRAITE



RETRAITE COMPLEMENTAIRE = points AGIRC-ARRCO x valeur du point (**)

(**) à condition d'obtenir une retraite SS à taux plein, sinon pénalité de 1% par trimestre d'assurance manquant
Et une décote les trois 1ères années

RETRAITE de BASE

< 50% (*) du Salaire Annuel Moyen calculé sur les 25 meilleures années limité au plafond Sécurité Sociale de l'année

Plafond Annuel Sécurité Sociale = 41136 € / an en 2021

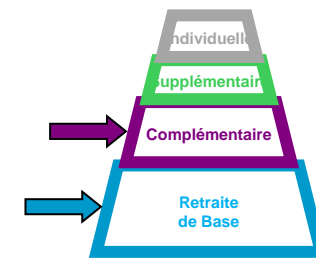
(*) 50% = à taux plein.

Décote possible en cas d'insuffisance ou surcote en cas de dépassement de durée d'assurance



Quel sera le montant de ma pension de ma Retraite ?

Net versus Brut



Sommaire

- 1- Age de départ ?
- 2- Montant de la Pension?
- 3- Age versus Montant?
- 4- Les démarches
- 5- Retraite Progressive
- 6- Informations détaillées

Et en Net, quel sera le montant de la pension ?

Fréquence de versement ? Revalorisations ?

La retraite complémentaire est versée **mensuellement** au terme **à échoir**.

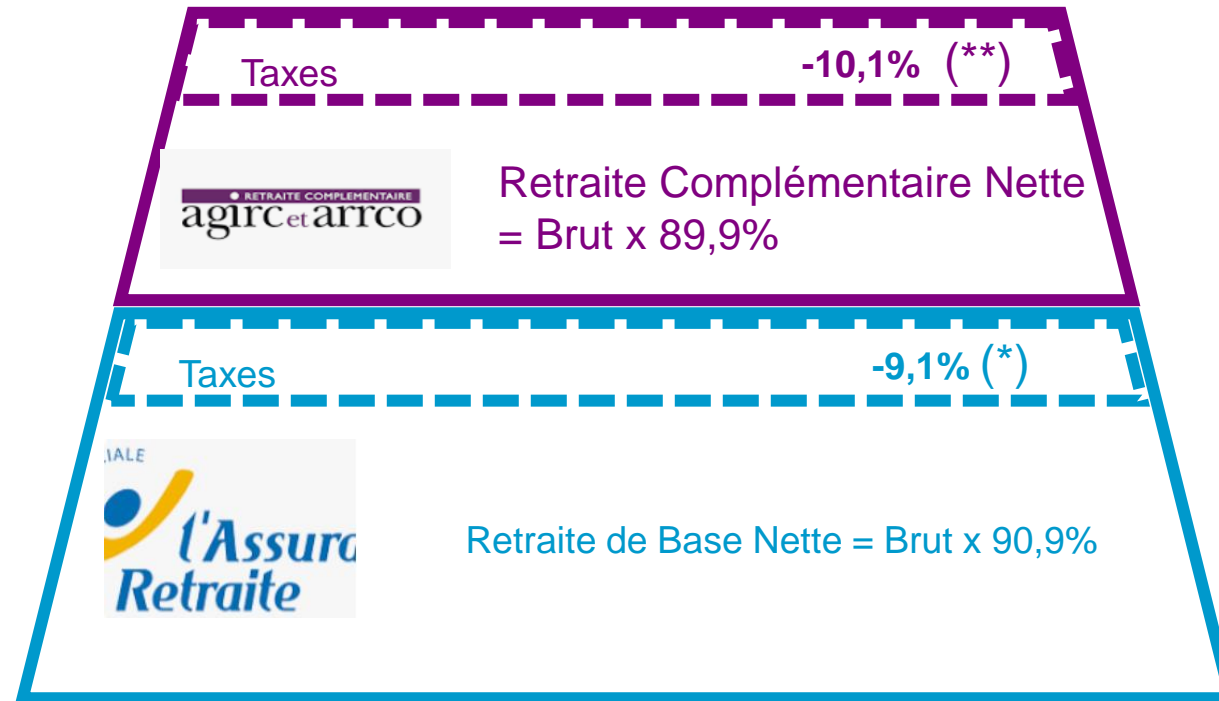
Revalorisation au 1er novembre

La retraite de base est versée **mensuellement** à terme **échu** à compter du 9 de chaque mois.

Revalorisation au 1^{er} octobre.

(**) La retraite complémentaire est soumise aux prélèvements suivants :
assurance maladie 1%
+ CSG 8,3%
+ CRDS 0,5%
+ CSA 0,3%
= 10,1%

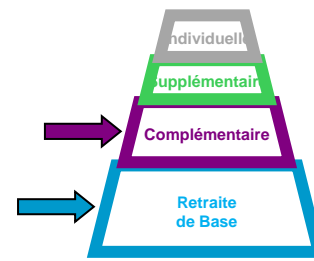
(*) La retraite de base est soumise aux prélèvements suivants :
CSG 8,3%
+ CRDS 0,5%
+ CSA 0,3%
= 9,1%





Quel sera le montant de ma pension de Retraite ?

Les Majorations Familiales



Sommaire

- 1- Age de départ ?
- 2- Montant de la Pension?
- 3- Age versus Montant?
- 4- Les démarches
- 5- Retraite Progressive
- 6- Informations détaillées



Enfants nés ou élevés

Aucune majoration pour moins de 3 enfants

Depuis 2019

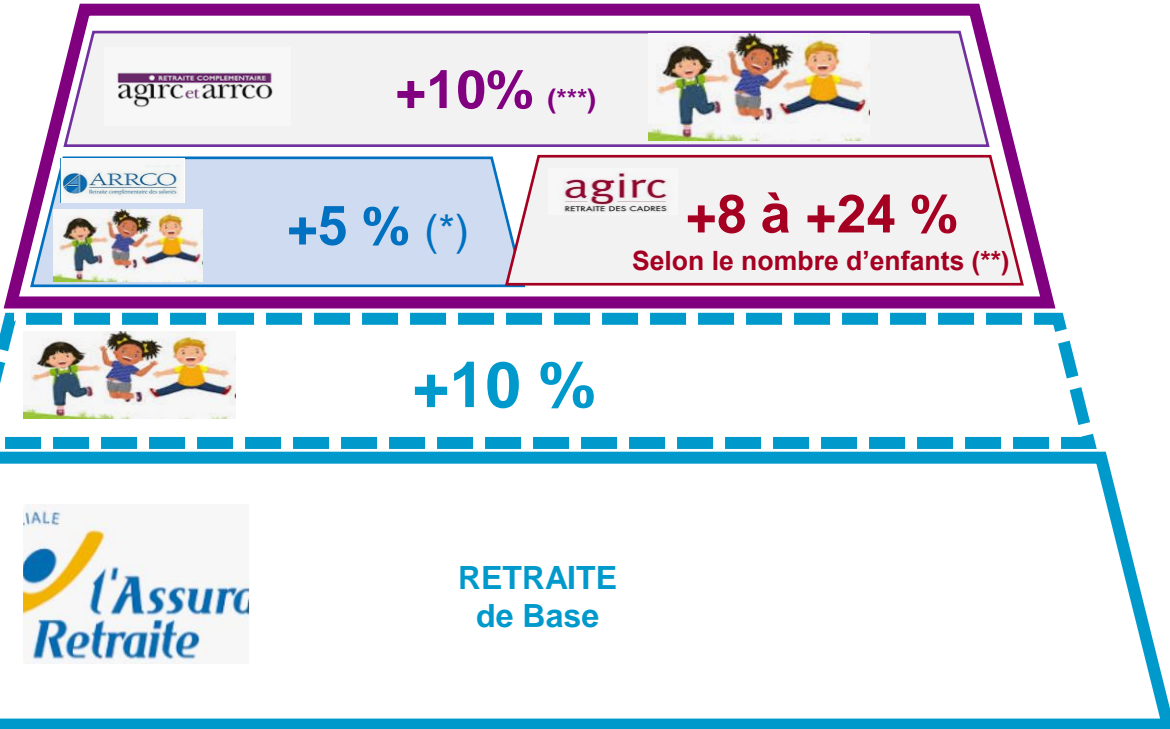


le montant de la majoration enfants nés ou élevés AGIRC-ARRCO est plafonné à 2113,22€ / an en 2022.

Retraite Complémentaire

Points Acquis à partir 2012

Points Acquis avant 2012



Enfants à charge

À partir de 1 enfant

Pas de plafonnement

+ 5% sur retraite complémentaire par enfant **encore à charge** au moment de votre départ à la retraite. Elle cesse d'être due lorsque l'enfant n'est plus à charge.

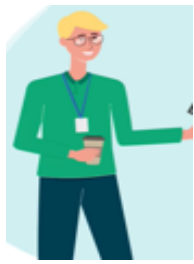
Depuis le 1^{er} janvier 2014, les majorations familiales sont imposables.

(*) Applicable pour les Points ARRCO acquis avant 2012 et à partir de 1999. Pour les points acquis avant le 01/01/1999, il existe d'autres majorations possibles.

(**) 8% pour 3 enfants
+4% par enfant supplémentaire
max 24% pour >= 7 enfants

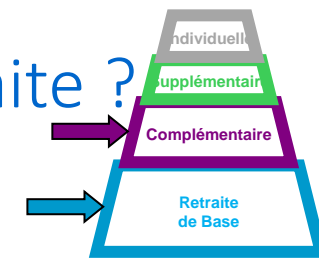
(***) <https://www.previssima.fr/question-pratique/retraite-agirc-arrco-quelles-sont-les-majorations-pour-enfants.html>





Quel sera le montant de ma pension de ma Retraite ?

Net versus Brut



Sommaire

- 1- Age de départ ?
- 2- Montant de la Pension?
- 3- Age versus Montant?
- 4- Les démarches
- 5- Retraite Progressive
- 6- Informations détaillées



Quelle sera la pension de Marc (*) en Net ?

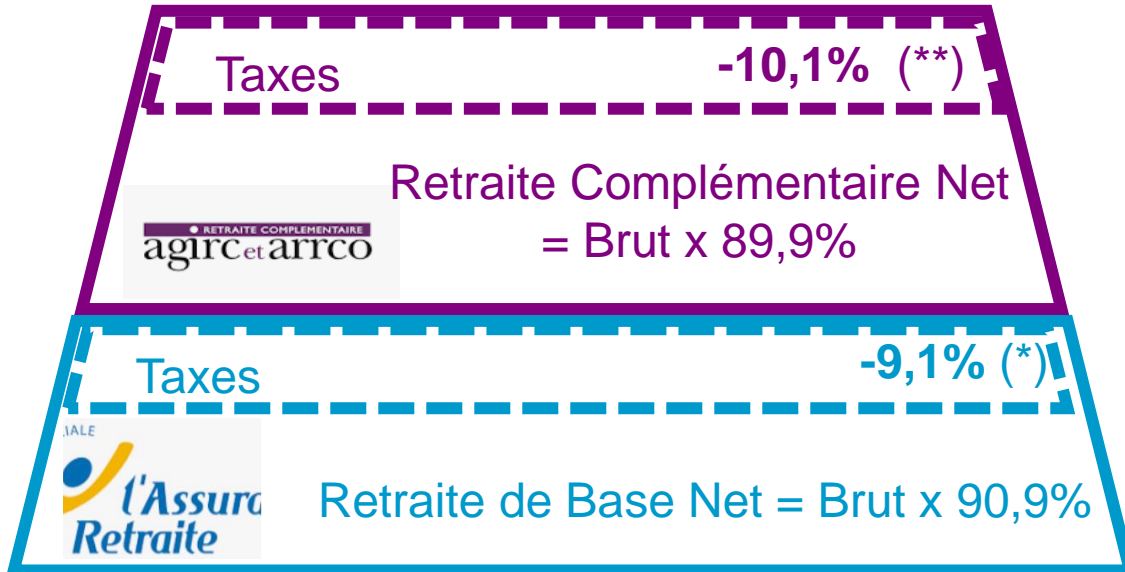
(*) les hypothèses de calcul pour Marc sont rappelées en fin de présentation

Les 3 premières années
(*) pénalité de 10%

Total 2510€ Net / mois

Les années suivantes

Total 2632€ Net / mois




Pénalité de 10% pendant 3 ans sur la **Retraite Complémentaire** en cas de départ à taux plein.

Le montant perçu sera alors de **1094€ Net / mois**

Marc devrait obtenir une **Retraite Complémentaire Net** de **1216€ Net / mois** (pour un montant brut de 1353€)

La **Retraite de Base** de Marc sera de 1557€ Brut / mois, Soit, de **1416€ Net / mois**



Et si Marc a 3 enfants, il percevra entre **2843€ et 2895€ Net / mois**

(Après les 3 premières années avec la pénalité de 10%)



Sommaire

1 A quel âge je peux partir en Retraite ?

2 Quel sera le montant de ma pension de retraite ?

Retraite de Base

Retraite Complémentaire (AGIRC-ARRCO)

Retraite Supplémentaire (PERE, PERCO,...)

Majoration Enfants

Net vs Brut



3 Comment la date de départ influe sur la pension de retraite ?

Je pars plus tôt

Rachat de trimestres

Diminution de ma pension de retraite (décote)

Je pars plus tard (surcote)

4 Quelles sont les démarches à effectuer ?

5 Comment partir en Retraite Progressive ?

6 Annexes : Informations détaillées dont Pension de Réversion

ÊTRE BIEN CONSEILLÉ ET ACCOMPAGNÉ





Des Questions ? N'hésitez-pas, contactez vos Interlocuteurs Retraite CFTC²



		
François SOENEN Délégué Syndical Central 0689956951 francois.soenen@se.com	Laurent LASSEN CPS Retraite 0671308307 laurent.lassen@se.com	Anne MILLON CPS Retraite 0687819860 anne.millon@se.com

Agissons Ensemble

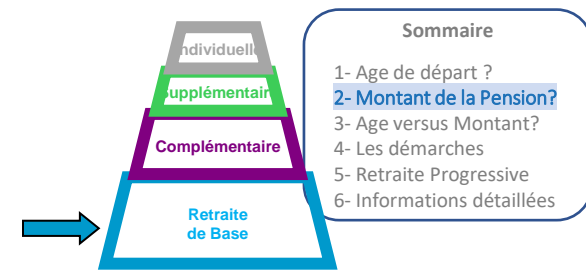
Vos représentants CFTC :
Sylvie RESTANI
François SOENEN

Thierry TOMASIK
Ludovic LAMBERT



Rappel des hypothèses pour l'exemple de Marc

Quel montant de Retraite de Base ? J'examine mon Relevé de Carrière....



Relevé de carrière					
Relevé de carrière à la date du 14.09.2021		Né(e) le : 28/06/1958		legislation.cnnav.fr	legislation.cnnav.fr
Nom de naissance DUPONT		Nom d'usage :		Revenu minimum pour valider 1 trimestre	Plafond ANNUEL Sécurité Sociale
Prénom(s) : MARC ANTOINE FREDERIC					
Année	Employeur ou nature de l'activité	Trimestres		Revenus en F	Revenus en Euros
		R	TR		
1981	Employeur N°1	1	1	3323,00	506,59
1982	Employeur N°2	0	0	500,00	76,23
	Employeur N°3			1615,00	246,21
...					
1993	Employeur N°4	4	4	10000,00	1524,49
	Employeur N°5			137123,00	20904,27
...					
2020	Employeur N°6	4	4		41136,00

En 1982, le salaire minimum pour valider un trimestre est 3630F. Les salaires perçus sont trop faibles pour valider un trimestre : $500+1615=2115F < 3630F$

Salaires (en F ou en €) plafonnés au plafond Sécurité Sociale de l'année. En 1993, les salaires sont < au Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (PASS), donc pris en compte : $10000+137123=147123F < 149820F$

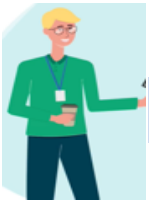
En 2020, c'est le PASS qui est pris en compte (car le salaire dépasse le plafond) : 41136€
En 2021 et 2022, le PASS reste 41136€ (Effet COVID ; perte d'environ 2%/an)

En bas du relevé de carrière apparaît le récapitulatif du nombre de trimestres retenus. Pour Marc, 139 trimestres sont retenus, dont 131 trimestres cotisés et 8 trimestres de majoration (service militaire + majoration enfant)

LE SAVIEZ-VOUS ?
Le relevé de carrière est réactualisé chaque année. Les salaires en € sont à indexer sur l'inflation, pour le calcul moyen des 25 meilleures années. A partir de 50 ans, et au plus tard 8 mois avant le départ en retraite, vérifiez si tous vos jobs, indemnités maladie, chômage, accident du travail et enfants sont bien présents dans le relevé; Sinon faites les corrections, soit en ligne, soit auprès de la CARSAT (tél. : 3960).

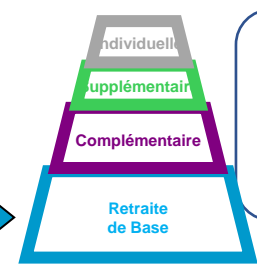
Total durée d'assurance*	Récapitulatif	Trimestres régimes*	Trimestres autres régimes	Trimestres tous régimes
139	Trimestres retenus y compris majorations retenues	139	0	139
	Trimestres cotisés pour le calcul du minimum	131	0	131

*Activité régime général, activité MSA salarié, activité indépendants



Rappel des hypothèses pour l'exemple de Marc

Quel montant pour ma Retraite de Base ?....



Sommaire

- 1- Age de départ ?
- 2- Montant de la Pension?
- 3- Age versus Montant?
- 4- Les démarches
- 5- Retraite Progressive
- 6- Informations détaillées

$$\text{Montant Annuel de la Retraite de base} = \text{SALAIRE Annuel Moyen (des 25 meilleures années)} \times \text{TAUX (= < 50\%)} \times \text{DUREE (Nb T réels / Nb T requis) (<= 1)}$$

Les 25 meilleurs salaires annuels de Marc ont dépassé le plafond de la sécurité sociale. Son salaire annuel moyen sera calculé à partir du montant du PASS de chaque année retenue, revalorisé de l'inflation. N.B. : Il sera inférieur au PASS de l'année de départ, car le PASS évolue plus rapidement que l'inflation.

Le **TAUX** de liquidation à taux plein vaut 50%. Pour Marc, né en 1958, le nombre de trimestres requis pour avoir le Taux Plein est de 167. En cas de **trimestres manquants**, ce taux subira une décote de 1,25% par trimestre (*) et sera < 50%. En cas de **trimestres supplémentaires, acquis au-delà de 62 ans**, ce taux bénéficiera d'une surcote de 1,25% par trimestre et sera > 50%.

Le ratio de « **DUREE** » d'assurance = Nombre de trimestres d'assurance acquis / Nombre de trimestres requis (selon la date de naissance). En cas de **trimestres manquants**, ce ratio sera < 1. En cas de **trimestres supplémentaires**, ce ratio restera = 1.

CAS 1 : Marc a le nombre de trimestres requis = départ à taux plein, il devrait obtenir une Pension de Base Brute de l'ordre de **1557€/mois**

Explication

- La moyenne des Plafond annuels revalorisés de sécurité sociale des 25 dernières années (de 1997 à 2021) = 37388€ (Le PASS 2022 est de 41136€)
- La Pension Annuelle de Base Brute serait donc de l'ordre de 37388€x50%= 18694€

CAS 2 : Si Marc part en retraite à 2 ans avant le taux plein, sa pension de base brute sera de **1335€/mois**

Explication 2 ans avant le taux plein = 8 Trimestres manquants

- Son taux de liquidation minoré sera égal à 50% x (1 - (8 x 1,25%)) = 45%
- Sa DUREE d'assurance sera de 159/167
- Sa Pension Annuelle de Base Brute sera de l'ordre de 37388x45%x(159/167)=16018€, soit 1335€/mois

CAS 3 : Si Marc part en retraite 18 mois après son taux plein, sa pension de base brute sera de **1674€/mois**

Explication 18 mois après son taux plein = 6 Trimestres supplémentaires

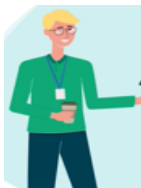
- Son taux de liquidation majoré sera égal à 50% x (1 + (6 x 1,25%)) = **53,75%**
- Sa DUREE d'assurance sera de 1 (la durée d'assurance n'est jamais > 1)
- Soit une Pension Annuelle de Base Brut de l'ordre de 37388x53,75%x1=20096€, soit 1674€/mois

(*) Le nombre de trimestres manquants est plafonné par l'écart entre l'âge de départ et l'âge de 67 ans.

Soit **+ 339€/mois** sur la retraite de base pour 3,5 années de travail supplémentaires

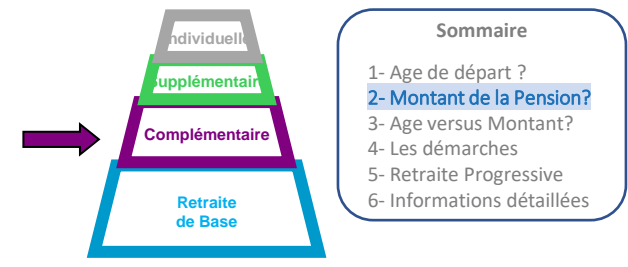
A 67 ans, le TAUX sera à 50%, mais la durée d'assurance peut potentiellement être < 1 si le nombre de trimestres requis n'est pas atteint.





Rappel des hypothèses pour l'exemple de Marc

Quel montant de Retraite Complémentaire ?...



Retournez sur www.lassurance-retraite.fr

Et téléchargez votre relevé de carrière tous régimes (RIS)

Mon parcours retraite

Actif | Retraité

Le conseil de l'Assurance retraite : Votre âge de départ peut avoir une incidence sur le montant de votre retraite. Réalisez des démarches pour vous aider à y voir plus clair!

Accueil > Mes démarches

Mon parcours retraite

Suivre ma carrière | **Préparer ma retraite** | Demander ma retraite | Suivre ma retraite

Mon profil

Âge estimatif de départ au plus tôt: **62 ans**

Âge estimatif de départ au taux maximum: **64 ans 1 mois**

Trimestres acquis au 31/12/2020: **139**

Mes démarches en ligne

- Consulter mon relevé de carrière
- Demander mon relevé de carrière tous régimes (RIS)**
- Obtenir mon âge de départ à la retraite
- Obtenir la liste personnalisée de mes démarches retraite
- Estimer le montant de ma retraite (M@rel)
- Mettre à jour mon relevé de carrière
- Simuler le coût d'un rachat de trimestres
- Demander une retraite de réversion
- Demander une aide à l'autonomie
- Suivre ma demande en cours

Poursuivez vos démarches en accédant directement à votre espace personnel de retraite complémentaire Agirc-Arrco. [Accès Agirc-Arrco](#)

LE SAVIEZ-VOUS

Chez Schneider Electric, nous cotisons auprès des caisses du groupe AG2R La Mondiale.

Vous obtiendrez votre nombre de points, ainsi que la valeur du point de l'année

Mes régimes

RETRAITE COMPLEMENTAIRE

agirc-arrco

Total des points

12647.61

Valeur du point au 01/11/2020 : **1,2714 €**

LE SAVIEZ-VOUS

Au 01/11/2021, la valeur du point est de 1,2841€

En 2021, la valeur du point Agirc-Arrco n'a pas été revalorisée (effet du COVID) et valait 1,2714€.

Marc devrait obtenir une Pension Complémentaire Brute de **1353€ / mois**

Explication : $12647,61 \text{ pts} \times 1,2841\text{€} = 16240\text{€/an}$ ou 1353€/mois .

Ce montant subira une pénalité temporaire de 10% pendant 3 ans en cas de départ l'année du Taux Plein (*).

(* Cette mesure vise à soulager les finances de AGIRC-ARRCO et inciter les salariés à travailler plus longtemps. Ce malus disparaît dès lors que les salariés travaillent un an de plus, soit jusqu'à 63 ans.

